

Conseil Communautaire
Séance du 25 Mai 2023

Délibération N° 2023 05 040 : Finances – Modification du montant des participations aux organismes de regroupement 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Mai à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle polyvalente Belleville du Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 17/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	27	Pouvoirs	6	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme Trappler) ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Hervé RONCIERE
Martine CRINIERE	Pascal MARIE
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Michelle BOUSSARD	Claire ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Pascal CHAPEAU (suppléant)
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Philippe TOURNADRE	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée
Patrick RENARD	Excusé

Secrétaire de séance : Philippe WEHRLÉ

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 26/05/2023

M. le Président expose :

Vu les statuts de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ;

Vu le Décret N°2001-495 du 6 Juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi N°2000-321 du 12 Avril 2000, qui prévoit qu'une convention doit être passée avec les associations bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 € ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 avril 2023 n°2023 04 024 votant le montant des participations et subventions attribuées au titre de l'année 2023 ;
Considérant qu'il y a lieu de revoir le montant des participations attribuées d'une part à la SPL Vallée du Loir Tourisme, et d'autre part à Initiative Sarthe ;

Considérant qu'en ce qui concerne la SPL Vallée du Loir Tourisme, cette modification provient d'un reversement par le PETR Pays Vallée du Loir d'une dotation accordée par l'Etat en compensation des pertes de taxes de séjour dues au COVID qu'il convient de reverser intégralement à la SPL Vallée du Loir Tourisme conformément au contrat de concession ;

Considérant qu'en ce qui concerne Initiative Sarthe, il s'agit de porter la contribution de notre EPCI à hauteur de 0,40 € contre 0,30 € ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. Vote les nouveaux montants de participation 2023 comme suit :

Art/Fonction	Code service	Bénéficiaires	Nature	Voté 2023
6558/633	6330	SPL Vallée du Loir Tourisme	PARTICIPATION	227 932,98 €
6558/62	620	Initiative Sarthe	PARTICIPATION	9 776,40 €

2. Autorise M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant du contrat de concession existant avec la SPL Vallée du Loir Tourisme afin de tenir compte de la modification à intervenir au sein de l'article 18.1. Montant de la contribution financière ;

3. Autorise M. le Président ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

4. Les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 85600, au titre de l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Philippe WEHLÉ**

